

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA
ARRONDISSEMENT DE LONS LE SAUNIER
CANTON DE LONS 2
Commune de CHILLY-LE-VIGNOLE

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 19 NOVEMBRE 2017

Présents : DUBOIS F, GRICOURT P, MEGARD J, NOUVELOT C, PASCOA J, PETITJEAN B, SAFFREY C, WOLFF JC.

Absents : CHAMBARD F, CROISSANT A, JAILLET J, ROBIN M. QOCHIH Z,

Invitée : Mme ARNAL – directrice générale des services d'ECLA

Pouvoirs : néant

Mme SAFFREY C. a été nommée secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 20h00

Monsieur le Maire fait la lecture au Conseil Municipal du compte rendu de la séance du jeudi 26 octobre 2017.
Approbation à l'unanimité des membres présents.

1. Révision des statuts de l'agglomération d'ECLA :

Dans le cadre de la Loi NOTRe du 7 août 2015 et du schéma départemental de coopération intercommunale du Jura, Monsieur le Préfet a arrêté le 14 décembre 2016 la fusion entre la communauté d'agglomération d'ECLA et la communauté de communes du Val de Sorne au 1^{er} janvier 2017. Cet arrêté nécessite donc la révision complète des statuts de la communauté d'agglomération.

Madame ARNAL précise aux élus qu'il s'agit uniquement de la révision des statuts et que l'intérêt communautaire sera défini ultérieurement.

Après débat, les élus ont approuvé à l'unanimité le projet de statuts de l'agglomération issue de la fusion entre ECLA et la Communauté de communes du Val de Sorne.

2. Taxe d'aménagement :

La taxe d'aménagement permet aux collectivités territoriales de financer les aménagements urbains nouveaux ou à améliorer (voirie, réseaux, trottoirs, espaces verts ou équipements publics). Son taux est fixé chaque année et peut atteindre 5 % dans les zones U des plans locaux d'urbanisme (PLU).

Actuellement, le taux appliqué sur le territoire de CHILLY LE VIGNOLE est de 1 %.

Le conseil municipal décide de porter, par 5 voix pour, 2 abstentions et 1 voix contre, ce taux à 2 % et de maintenir les exonérations actuelles à compter du 1^{er} janvier 2018.

3. Vente de bois dans le secteur des Cossons en vue d'un réaménagement :

Madame la 3^{ème} adjointe indique que les services de l'ONF ont signalé le « mauvais état sanitaire » d'une partie des bois communaux situés dans le secteur des Cossons. Une vente par appel d'offres auprès de professionnels peut être organisée par les services de l'ONF. Ces bois seraient vendus pour faire des piquets. Les services de l'ONF assurant le gardiennage des forêts communales sont les seuls habilités à effectuer cette vente.

Après la vente et le débardage de ces arbres, la parcelle sera « rendue à la nature » pour repousse dans les mêmes essences.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, les services de l'ONF à lancer la procédure d'appel d'offres pour la vente des arbres sur le territoire des Cossons.

4. Règlement d'affouage pour l'hiver 2017/2018 :

Madame la 3^{ème} adjointe indique que les affouages 2017/2018 auront lieu sur les parcelles 23 et 24 sur le site des Montarliers à Montmorot. Les services de l'ONF ont griffé un volume de bois de chauffage estimé à 150 stères qui seront répartis entre les 16 foyers de Chilly le Vignoble qui sont intéressés par cette coupe.

La commission « bois et forêt » a proposé d'ajouter à ces lots, un volume de bois provenant de la parcelle n° 26 qui doit être replantée en 2018. Les lots estimés seront d'environ 12 stères pour un prix de 84 €.

Un règlement d'affouage comportant les règles à appliquer ainsi que les consignes de sécurité a été proposé aux services de l'ONF. Ce règlement devra être obligatoirement signé par l'affouagiste.

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le règlement d'affouage 2017/2018 et approuve le coût du lot proposé.

La liste nominative des attributions sera portée sur la délibération.

5. Ligne de trésorerie :

Monsieur le Maire indique qu'il serait nécessaire de renouveler l'attribution d'une ligne de trésorerie. Celle-ci est nécessaire pour pallier les délais entre les dépenses et les versements de subvention. L'offre de financement de la Banque Postale, parmi plusieurs candidats, est la meilleure. Elle propose une ligne de trésorerie d'un montant de 48 000 € et un taux d'intérêt de Eonia + marge de 0.86 % l'an.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de reconduire la ligne de trésorerie d'un montant de 48 000 €.et un taux d'intérêt de Eonia + marge de 0.86 %.

6. Paiement des investissements 2017 – mandat de crédit :

Monsieur le Maire rappelle le principe de cette décision : l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) précise qu'en l'absence de vote du budget avant le 1^{er} janvier auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

7. Droits de préemption :

Les propriétés situées 332 bis rue de la colonie et 119 rue champ levant sont à la vente.

Le conseil municipal n'exerce pas son droit de préemption sur ces deux ventes.

8. Entretien annuel des poteaux d'incendie :

Madame la 3^{ème} adjointe rappelle que la Loi impose de faire contrôler annuellement le débit et la pression des poteaux d'incendie sur le territoire de la commune. Depuis 2017, le SDIS du Jura ne réalise plus cette prestation. Le Syndicat Intercommunal des Eaux du Revermont (SIER) pourrait, par convention, réaliser ce contrôle. Le pouvoir de police et la responsabilité du maire concernant la défense « incendie » ne serait pas transféré. La commune possède actuellement 15 poteaux d'incendie. Le coût annuel estimé serait de 25 €/poteau soit 375 €.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, cette proposition et inscrira la dépense estimée dans le budget 2018.

9. Urbanisme : convention avec le CAUE :

Monsieur le Maire envisage de recourir aux services du CAUE pour conduire différentes actions de conseil et de sensibilisation relatives à l'application du plan local d'urbanisme et aux spécificités architecturales et paysagères. Chaque élu pourrait mieux appréhender les contraintes imposées en urbanisme.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la mise en place de cette convention.

10. Equipements sportifs : état d'avancement du dossier :

Madame la 1^{ère} adjointe informe qu'un repas, organisé par les parents et les enfants, aura lieu à la salle des fêtes le samedi 4 mars 2018. Les bénéficiaires recueillis financeront la piste de glisse .

Une association est en cours de création.

Elle aura pour objet :

- La gestion (statuts, création d'un bureau, adhésions, gestion des finances...), l'entretien, le fonctionnement (définir un règlement d'utilisation...), l'animation de la piste de glisse,
 - organisation de sorties : aller voir des compétitions, rencontrer d'autres associations (skate park de Domblans par exemple et échanger),
 - organisation de compétitions, de bourses aux vélos/rollers/...).
 - Organisation de la découverte de cette activité en la proposant par exemple à des centres de loisirs.
 - ...
- L'organisation d'activités pour les enfants (sorties ski...).

11. Informations diverses :

- Arrêté municipal concernant la limitation de tonnage à 7,5 T sur la RD 158 :
L'arrêté a été rédigé. Il doit désormais être transmis en Préfecture afin de permettre sa mise en application.
- Logement vacant au 84 rue des écoles :
Logement disponible à compter du 1^{er} janvier 2018.
- Bâtiment « ancienne école »
Les travaux de rénovation de peinture des couloirs sont en cours de réalisation.
- Engazonnement du cimetière
Les travaux ont été réalisés après la Toussaint par l'agent technique.
- Médiathèque 4C :
Une visite est organisée le mercredi 6 décembre 2017 à 18h15 avec les bénévoles de la bibliothèque municipale et les conseillers municipaux intéressés par ce dossier. Monsieur Huelin, élu chargé de la culture à ECLA et le directeur de la Médiathèque seront présents à cette rencontre.
- Vœux 2018 de la municipalité :
La date retenue est le vendredi 12 janvier 2018 à 19h à la salle des fêtes.
- Bulletin municipal 2018 :
Une réunion a eu lieu le jeudi 14 novembre pour la remise des articles et clichés pour le montage du bulletin annuel.
- Financement des travaux de la berge de la rue du moulin
Aucun emprunt n'a été contracté en 2017 car les travaux ne sont pas terminés. La facturation n'interviendra qu'en 2018.

Clôture de la séance à 23h00

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
MERCREDI 31 JANVIER 2018 à 20h00



CHILLY-LE-VIGNOBLE, le 23 janvier 2018

Le Maire

Philippe GRICOURT

*Pour le Maire
Le 1^{er} Adjoint*